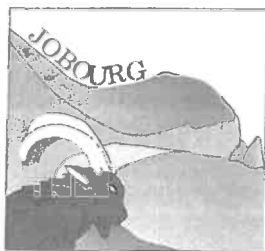


COMMUNE DE JOBOURG

50440



Tél. : 02.33.10.00.40
Fax : 02.33.10.00.44

Jobourg, le 22 Septembre 2014

Monsieur le Maire

Aux

Administrés

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, **le 08 Septembre**, le Conseil Municipal de la Commune De JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Présents : Mr Jean-Paul LECOUCVEY, Mmes Fabienne HELEINE, Eliane LECOSTEY, MM. David DIGARD, Martial GOSSELIN, Mmes Katia BUNEL, Nathalie MONCHAUX, MM. Jean-Christophe BEAUCHÉ, Denis BEAUMONT, Mme Pascale CERVANTES.

Absent excusé : Alain MARCHANT

Secrétaire de séance : Monsieur David DIGARD

1° - EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE « Lande du Platon »

Monsieur LE MAIRE informe les membres du conseil que la desserte de la construction de Monsieur LOISEL Eric nécessite une extension souterraine du réseau public d'électricité d'une longueur de 215 mètres.

Le montant de la participation à ces travaux, en application du barème en vigueur est de :

➤ **360.00 € + (8.50€ x 215 m) = 2 187.50 Euros**

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Accepte** le règlement de la participation de la Commune d'un montant de 2 187.50 Euros au profit du SDEM 50,
- **Dit que** la dépense sera imputée à l'article 231586 du budget 2014.

2° - CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

• Gestion Escale Pain

Monsieur le Maire rappelle que la construction du Four à pain « Escale Pain » est terminée.

Les objectifs de cet équipement sont les suivants :

- Création de liens sociaux, de convivialité entre **toute** la population de Jobourg (enfants, jeunes, adultes et anciens) et de proximité ;
- Création d'un lieu d'animation au **centre** du territoire de la commune ;
- Conservation des traditions ;
- Promotion d'une alimentation saine, simple, économique et faite maison ;
- Valoriser le produire et consommer local

Considérant que pour répondre à ces objectifs, il apparait opportun d'impliquer largement la population dans le fonctionnement de cet outil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De créer** une commission extra municipale pour la gestion de l'équipement Escale Pain
- **La composition de la commission est la suivante :**
 - M. Jean-Paul LECOUEY, Président de la commission et Maire de Jobourg
 - Mme Pascale CERVANTES, conseillère municipale
 - Mme Nathalie MONCHAUX, conseillère municipale
 - Mme Joëlle MICHEL
 - M. Marc FABULET
 - Mme Françoise FABULET
- **Cette commission aura, en particulier, pour tâche de :**
 - D'assurer le bon déroulement des activités autour du four à pain ;
 - De Proposer un fonctionnement du four à pain ;
 - De soumettre au conseil municipal des aménagements supplémentaires ;
 - De rédiger le bilan annuel des activités du Four à pain.

3° - ACQUISITION TONNE A EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tonne à eau de la commune est hors service, et propose l'acquisition d'une nouvelle tonne à eau.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Entreprise LENORMAND, Périers (Manche), pour un montant de 2 000.00 € HT ;
- Entreprise Ets SM3, Valognes (Manche), pour un montant de 2130.00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Retient** la proposition la mieux disante de l'entreprise LENORMAND, pour un montant de 2000.00 € HT ;
- **Décide** d'imputer la dépense par décision modificative au budget primitif 2014 comme suit :

▪ Article 61523	- 2500.00€
▪ Article 21571	+2500.00€
▪ Article 021	+2500.00€
▪ Article 023	+2500.00€

4° - REPARATION MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du mur du cimetière doit être réparée.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Entreprise GUILLOU, Beaumont-Hague, pour un montant de 17 777.00€ HT ;
- Entreprise DIXNEUF Christian, St Germain des Vaux, pour un montant de 6 530.00€ HT ;
- SARL HENRY Noël, Vauville, pour un montant de 16 896.00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Retient** la proposition la mieux disante de l'entreprise DIXNEUF, pour un montant de 6 530.00 € HT, correspondant le mieux aux besoins et attentes de la commune ;
- **Décide** d'imputer la dépense par décision modificative au budget primitif 2014 comme suit :
 - Article 61523 - 8 000.00€
 - Article 2313-89 +8 000.00€
 - Article 021 +8 000.00€
 - Article 023 +8 000.00€

5°/ Questions diverses

Jobourg, le 22 Septembre 2014.

Le Maire, Jean-Paul LECOUEY.

